

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT D'EURE-ET-LOIR
ESPLANADE MARTIAL TAUGOURDEAU, 3 RUE PHILARÈTE CHASLES, 28300 MAINVILLIERS

28
Eure-et-Loir
c|a.u.e

*" L'architecture est une expression de la culture.
La création architecturale, la qualité des constructions,
leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,
le respect des paysages naturels ou urbains
ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public."*

Extrait de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, article 1

Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement
d'Eure-et-Loir

LE CAUE

UNE LOI, 4 MISSIONS

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement sont issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui leur a confié des missions d'intérêt public.

Le CAUE a pour objectif de promouvoir la qualité du cadre de vie dans le territoire départemental.

— INFORMER

Fort de son ancrage territorial, le CAUE joue un rôle de veille dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage.

C'est un outil de conservation des données, mais aussi de diffusion de l'information, de transmission et de partage de connaissance sur le territoire eurélien.

Les ressources à disposition : centre de documentation, publications du CAUE, l'Observatoire CAUE, etc.

Pour en savoir plus : www.caue28.org

Le CAUE joue auprès de la maîtrise d'ouvrage un rôle d'impulsion, d'animation, de vecteur de qualité et d'innovation avec une finalité d'émergences de démarches et de projets de qualité.

— CONSEILLER

Le CAUE accompagne les maîtres d'ouvrage publics en amont du projet pour définir les enjeux de l'opération, reformuler les besoins programmatiques et présenter les orientations propres à assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Le CAUE conseille aussi les maîtres d'ouvrage privés (particuliers et associations) sur rendez-vous pour les aider à appréhender le contexte réglementaire en vigueur, définir les contraintes du site et les potentialités du projet et expliquer les modalités de recours à l'architecte.



— SENSIBILISER

Le CAUE participe à la diffusion de la culture architecturale, urbaine et environnementale.

Il sensibilise aux territoires et à leurs mutations ainsi qu'à la connaissance de l'espace bâti et naturel grâce à des événements culturels et des actions éducatives.

Les interventions proposées : prêt d'expositions, visites guidées, ateliers pédagogiques, etc.

Le CAUE est ouvert à tous : particuliers, associations, collectivités, enseignants, etc. Chacun peut prendre connaissance des multiples outils mis à disposition et bénéficier de conseils sur tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

— FORMER

Le CAUE propose des journées de formation et de perfectionnement à la compréhension du cadre législatif et ses évolutions, à l'évaluation de la qualité architecturale et paysagère dans les autorisations d'urbanisme ou encore aux matériaux et savoirs-faire innovants et vertueux.



NOUS CONTACTER

TÉL : 02 37 21 21 31

CONTACT@CAUE28.ORG

HEURES D'OUVERTURE :
DU LUNDI AU VENDREDI
9H - 12H • 14H - 17H